

territoire duquel fut bâti Lyon était *Segusiavi* et non *Segusiani*, comme on l'avait toujours écrit jusqu'ici. Depuis la publication de ce Mémoire, mon opinion, qui avait d'abord été reçue avec méfiance, ou rejetée comme paradoxale, a été corroborée par de nouvelles découvertes (1), et enfin admise par tous les hommes sérieux. C'est aujourd'hui un fait acquis sur lequel il est inutile de revenir. Il n'en est pas de même de la question des limites. Celles que j'avais assignées aux Ségusiaves ont été contestées sur quelques points : c'est donc une question à traiter de nouveau ; je vais le faire sommairement, mais cependant avec assez de développement pour résoudre, s'il est possible, complètement cette question importante, base de mon travail.

Un fait incontestable, c'est que la colonie romaine de Lyon fut établie sur le territoire des Ségusiaves. Pline (2) et Strabon (3) sont d'accord sur ce point. Ptolémée semble placer, il est vrai, Lyon chez les Éduens (4), mais c'est une erreur évidente, qui provient de ce que cette ville était, au temps de Ptolémée, non pas la capitale des Ségusiaves, mais celle de la province entière dont Autun faisait alors partie, c'est-à-dire la métropole de la Gaule lyonnaise, comme il la désigne lui-même (5). Du reste, Ptolémée nomme deux autres villes des Ségusiaves, *Rodumna* et *Forum Segusiavorum*, qui sont

(1) Voir le livre publié par M. l'abbé Roux sous le titre : « Recherches sur le Forum Segusiavorum et l'origine gallo-romaine de la ville de Feurs. » Lyon, 1851, in-8°.

(2) « Secusiabbi liberi, in quorum agro colonia Lugdunum. » (Pline, *Hist. nat. lib. IV*, cap. xxxii.)

(3) « Δεὺνδουνου πόλιν τῶν (Σ)εγγουσιᾶδων. » Strab. *Geogr. lib. IV*, ch. 1.

(4) Ptolémée, *Géogr. lib. II*, ch. viii, § 17. Lyon ne figure dans le paragraphe des Éduens que parce que ce paragraphe est le dernier du chapitre de la Gaule lyonnaise, qui se termine lui-même par le nom de Lyon, comme couronnement de l'œuvre.

(5) *Géogr. ch. viii*, § 14.